

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 27 Novembre 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 27 Novembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO – F. OGBI - Y. LEBRIAND – S. LAATIRISS – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – Y. ITOUA – C. RENKLICAY – S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 10

D. ATIG représenté par P. LOUISON – E. ETE représentée par C. VAZQUEZ – A. ZERKAL représenté par S. BELLAHMER – A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANNE représenté par S. LAATIRISS – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par Y. ITOUA – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT.

Absent excusé : 1

G. BINOIS.

Absents : 5

L. HERGAUX – S. BENDIAB – D. DIARRA – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL-2017- 0111 : « *Désignation du représentant de la Ville à l'Agence Locale de l'énergie et du Climat Sud Parisienne (A. L. E. C.)* ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville est membre de droit de l'association et qu'il convient de nommer un représentant de la Commune au sein du conseil d'administration de l' A.L.E.C

Délibère, et

1/2

Désigne Madame Saâdia BELLAHMER en tant que membre titulaire du Conseil d'Administration de l' A. L. E. C.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO



Vote : A l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 30 NOV. 2017

Transmis au contrôle de légalité le : 30 NOV. 2017